

**Secrétaire académique**

Catherine Lesueur  
snies.limoges@gmail.com  
Collège André Fargeas  
Lubersac  
05.55.73.55.99  
ou  
07.82.03.27.52

**Trésorière**

Annie Néquier  
Collège Bernard De Ventadour  
Limoges  
05.55.06.30.30  
Poste : 310

**Secrétaire départementale  
Haute Vienne**

Yveline Raynaud-Boos  
Lycée Jean Giraudoux  
Bellac  
05.55.60.93.79

**Secrétaire départementale  
Adjointe Haute Vienne**

Ginette Saumet  
Collège Firmin Roz  
Limoges  
05.55.35.13.01

**Secrétaire départementale  
Corrèze**

Valéry Noutary  
Collège « la prairie »  
Meymac  
05.55.46.03.40

**Secrétaire départementale  
Creuse**

Catherine Lesueur



*Avec ce nouveau bulletin l'arrivée prochaine des beaux jours*

*Mais tout est loin d'être serein !*

*Sur le plan national*

*les élections présidentielles*

*Le dossier « missions » qui résiste dans certaines académies*

*Le dossier « RIFSEEP » avec des inégalités inter-professionnelles*

*Sur le plan académique*

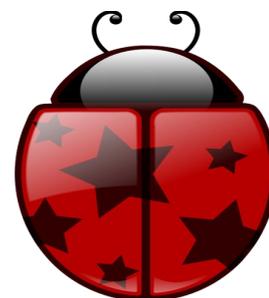
*Le mal être de la profession se fait sentir de plus en plus*

*Les groupes de travail pour améliorer notre quotidien*

*L'éternelle nécessité de démontrer notre professionnalisme*

*Bien sincèrement*

*Catherine et son équipe*



## PPCR et grilles indiciaires 2017

PPCR = Parcours Professionnel Carrière et Rémunération

\* transformation des primes en points d'indice 1 point vaut 55,563 euros/an  
Cela va permettre une hausse de la pension de retraite

Plus l'indice est élevé.....plus le montant de la retraite est important

\* nouvelles échelles de rémunération sous forme de point d'indice

\* suppression des réductions d'ancienneté

Tout cela peut entraîner une modification de l'échelon

Pas de panique !!!! ce qui importe c'est votre indice qui sera identique  
ou supérieur



Le code de déontologie est sorti le 25 novembre 2016

écrit par l'Ordre National des Infirmiers

Le décret n° 2016-1605 définit le code de déontologie des infirmières

Il est à respecter comme toute règle

Il faut s'approprier ce document comme une aide

Il est à utiliser pour justifier nos compétences

Vous pourrez y trouver notamment les articles sur :

\*soins aux mineurs

\*dossier de soins infirmiers

\*accès aux médicaments

\*protocoles

\*développement professionnel continu (DPC)



## Tutorat IFSI

Afin de garantir aux étudiants un accompagnement en stage de qualité

La fonction de tuteur de stage se professionnalise

Une formation doit être proposée aux tuteurs-tutrices, de 4 jours  
minimum avec délivrance d'une attestation de formation

### *Le 07 Mars fut pour La Révision des actes infirmiers*

*Plusieurs organisations infirmières dont le SNIES ont appelé à la signature d'une Pétition. En voulant faire évoluer la formation des aides soignants et auxiliaires de puériculture, le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé souhaitait modifier le décret infirmier et ainsi déléguer des actes aux aides soignants.*

*De plus l'accès partiel de la profession infirmière en France pourrait s'ouvrir à des européens n'ayant pas le DE .*

*Nous sommes las du mépris de la Ministre de la Santé,  
Interpellons le futur President !?...*



### *Développement Professionnel Continu*

*Il est obligatoire : loi de santé articles 114 à 118*

*Le rectorat doit fournir cette possibilité par l'intermédiaire de l'ICT.*

*Une création de compte sera obligatoire sur « [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) »*

*Consulter le dossier « formation tout au long de la vie »*

*Sur notre site rubrique « Espace syndiqués »*



### *Mission : bien être et santé des jeunes*

*Il a été présenté le 29 novembre 2016 par le Président de la République  
9 orientations le régissent.*

*Découvrez sur notre site [snies-limousin](http://snies-limousin.fr) le dossier complet ainsi que  
nos préoccupations*



### *Guide pour les contractuelles*

*Un guide méthodologique reprenant l'ensemble des dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat est paru*

*A télécharger sur [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/10/cir\\_41433.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/10/cir_41433.pdf)*

## *Votre avis sur le métier : ça compte*

*Chaque année, l'UNSA Éducation et ses syndicats dont le SNIES mènent la même enquête afin de mieux comprendre les personnels qu'elle représente, mieux les connaître donc mieux les représenter !*

*L'an dernier nous étions 21300 à donner notre avis.....*

*Cette année une augmentation de la participation à la hauteur de 21% a été notée*

*Merci à tous et toutes !*

*Consultez notre site pour avoir plus de détails*



## *Le CPA remplace le DIF depuis le 1 er janvier 2017*

*Il s'applique à tous les agents titulaires et contractuels*

*Les droits acquis préalablement à l'entrée dans la FP par la DIF sont transférés.*

*Les droits inscrits sur le compte personnel d'activité demeurent acquis jusqu'à leur utilisation ou à la fermeture du compte.*

*Ancien plafond du DIF : 120 heures*

*Le CPA comprend 2 comptes : \* le compte engagement citoyen (CEC)*

*\* le compte personnel de formation (CPF)*

*Ces 2 comptes ouvrent droit à des heures de formation pour faciliter l'évolution professionnelle du titulaire*



## *Création d'emplois sociaux et santé*

*pour la rentrée 2017*

*100 emplois d'infirmiers*

*95 emplois d'assistants sociaux*

*5 emplois de médecins*

*Dans le limousin : 1 emploi infirmier*

### *Mutation ... rappel*

*Ouverture du site AMIA le 16 mars au lieu du 13 mars  
la fermeture se fera donc le 07 avril  
La liste des postes précis est une liste indicative  
Les demandes sont limitées à 6 vœux  
La confirmation de la demande de mutation doit parvenir  
au rectorat par voie hiérarchique  
Nous sommes disponibles pour vous aider dans vos démarches  
N'hésitez pas !*



*Groupe de travail pour les mutations : 19 mai 2017*

*CAPA le 15 juin 2017*

*La consultation des résultats se fera le jour de la CAPA*

*Retrouvez vos commissaires paritaires sur notre site*

*N'hésitez pas à nous joindre*

### *l'entretien professionnel*

*Les entretiens professionnels ont ou vont débiter  
Il est important pour votre carrière  
Il permet de présenter à votre chef d'établissement  
Votre travail au quotidien, les difficultés rencontrées,  
les perspectives que vous envisagez, les formations que vous  
souhaitez suivre ...  
Ce doit être un moment d'échange, de dialogue  
Il doit se préparer à l'avance  
Vous devez en être averti(e) 15 jours avant.*



*Pour se syndiquer :*

*Allez sur notre site pour trouver les réponses à vos questions*

*Petit rappel :*

*Pour les personnes imposables : 66% de la cotisation est déduite du montant de l'imposition*

*Pour les personnes non imposables : 66% du montant versé leur seront remis sous forme de chèque bancaire par le service des impôts*

Le site **SNIES-LIMOUSIN** s'actualise au fur et à mesure de nos compétences.  
Une nouvelle page a vu le jour : « **ESPACE « Syndiqués »** »

Cette page comporte des informations plus précises, donne accès à différents documents professionnels , permet également de prendre connaissance de nos actions lors des différentes instances académiques....

Pour y accéder c'est très simple : vous allez créer votre compte en cliquant sur le bouton « **mon compte** » en haut à gauche de la page d'accueil du site.  
Vous suivez la procédure puis lorsque vous aurez reçu un mail de confirmation d'inscription vous pourrez accéder à cet espace.

La confirmation est donnée par la secrétaire académique, si elle ne vous parvient pas contactez la !

*Nous vous remercions pour l'attention que vous aurez portée à ce petit bulletin  
Nous sommes " ouvertes " à tous conseils pour l'améliorer et attendons vos propositions*

*Pour les collègues syndiqués(es), nous vous remercions de votre soutien  
Pour les collègues "sympathisants (es)" nous vous invitons à franchir le pas  
Pour les nouveaux et nouvelles, à nous rejoindre !.....  
le syndicat se mobilise pour vous.....mais ne peut fonctionner sans vous !*

*Le Bureau,*

*C.Lesueur, A.Néquier, Y. Raynaud-Boos, V.Noutary, G.Saumet, M.Brandy  
I.Do Nascimento*

*si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages ou bulletins faites le nous savoir*